

Forfaits, franchises, Restes à charge

Pathologie : Insuffisance Rénale Chronique

Carole, dialysée depuis 1990

Carole est atteinte d'une maladie génétique depuis sa naissance, on a découvert sa maladie en 1986 et elle actuellement en dialyse (3 séances par semaine de 4 heures) avec toutes les complications que peuvent engendrer ce traitement, elle est en ALD à 100 %.

Elle travaille à temps complet (39 heures / semaine) pour un salaire net de 1.377,95 €.

Elle a une mutuelle obligatoire par l'entreprise qu'elle paye 30,31 € (déduit sur son salaire).

Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an
<i>Annuel :</i>				
- Séance de Dialyse (3 séances / semaine / 52 semaines) (217,34 x 3 x 52)				
- Forfait médecin (néphrologue + majoration) (25 x 3 x 52)	1 € /mois			
- Traitement de Fer (1 à 2 mois) en dialyse				
- Traitement d'EPO (1 injection / semaine) (23,74 x 52)				
- Bilan Sanguin mensuel	1 € /mois			
Traitement mensuel pour stabiliser l'état du patient : Préparation commandé à la pharmacie (cout entre 11 € et 14 € , mois) 20 boites environ / an				
Suivi médical	Incidence financière Forfaits 2004	Incidence Financière Franchises 2008	Incidence Financière Reste à charge	Total sur 1 an

<p>Carole doit effectuer certains examens obligatoires pour évaluer son état de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation avec des spécialistes (ex : néphrologue pour transplantation) - Radiologie (pour vérification de l'état des os) - Echographie cardiaque, Fistule, membre inférieur (vérifier l'état général des artères et veines) 				
<i>Carole a un problème au genou</i>				
<p>Examen complémentaire :</p> <p>IRM du genou pour diagnostiquer le Kyste qui c'est vu à la radiographie en vue d'une consultation avec un Rhumatologue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cout du scanner : 239,79 € - Forfait médecin : 69,00 € 	1 €			

Carole a beaucoup de mal à connaître le cout de sa maladie pour l'année (et donc à remplir ce tableau) car elle n'a aucun règlement de la Sécurité sociale (ALD à 100 % pour tout ce qui découle de son état de santé dû au traitement de la dialyse).

A la Sécurité sociale, personne ne peut la renseigner mais on lui annonce qu'il ne sera pas retiré plus de 2,50 € par jour et que le montant maximum est de 50 € et que si elle règle un spécialiste, on ne lui retirera qu'1 €.

Carole ne fait plus ses examens chez les spécialistes non conventionnés (ex : Cardiologue 56 € pour 2 consultations avec 1 ECG et 1 Echo cœur) pour ne pas déboursier l'avance des frais, n'ayant pas un revenu suffisant.

Elle n'a pas fait tous ses examens annuels par manque de temps du fait de son emploi à temps plein : le délai étant trop long pour avoir un rendez-vous. Elle préfère faire ceux qui sont les plus urgents au vu de son état de santé du moment.

Actuellement, les 50 € de franchises sont dépensés en 4 mois (en comptant que la consultation médicale lors de la séance de dialyse).

A l'avenir avec la nouvelle franchise, les 50 € seront utilisés en 1 mois.